



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VALLÉE DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° DELIB 20230414DEL1

Objet : Signature de marché de fourniture et de travaux dans le cadre du projet d'aménagement et de valorisation touristique de l'itinérance Tarn et de ses villages étapes dans le Département du Tarn.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 23

Désignation d'un secrétaire de séance : M. ALRAN Jean-Paul est désigné secrétaire de séance.

Présents : SAUX Jean-Marc (supléant) ; BOUSQUET Bruno, DURAND Florence, LAFON Bernard ; VIGROUX Myriam ; VAN GAVER Benoît ; MASO Gilbert ; ALRAM Jean-Paul ; BAYSSE Nicole ; BARTHE Yves ; MALE Claudette ; ESPITALIER Jean-Luc ; POYER Aline ; THOMAS Geeviève ; SAYSET Jean-Pierre ; POMIER Gérard ; MARIETTA Benjamin ; ANDREOLLO Bernard ;

Absents : HERMAND David ; SOUTADE Cécile ; LAFON Christiane ; MIOT Bernard ; GOL Daniel ; ROUSSEL Flavien ; TARROUX Hervé ; FOULCHER Jean-Jacques ; CAYRE Christian ; MASSOL Danielle ; CHAZOTTES Fabienne ; ESPITALIER Charly ; JOURNOUD Carole ; SIRGUE BEC Arnaud

Pouvoir :

- CAYRE Christiane donne pouvoir à POMIER Gérard
- MASSOL Danielle donne pouvoir à BAYSSE Nicole
- CAZOTTE Pascal donne procuration à ANDREOLLO Bernard
- FAGES Catherine donne pouvoir à LAFON Bernard
- M. GRAVIER Jean-Marie donne procuration à SAUX Jean-Marc

Délibération n° 2023/20230414DEL1

Objet : Signature de marchés de fourniture et de travaux dans le cadre du projet d'aménagement et de valorisation touristique de l'itinérance Tarn et de ses villages étapes dans le Département du Tarn.

Madame la Présidente rappelle au Conseil syndical qu'il a été décidé de réaliser différentes actions dans le cadre du projet d'aménagement et de valorisation de l'itinérance Tarn et de ses villages étapes dans le Département du Tarn.

Ces actions ont pour objectif de rendre la Vallée du Tarn accessible et adaptée aux modes de déplacements touristiques durables : randonnées pédestres, équestre, canoë et cyclisme.

Des subventions ont été octroyées par l'Europe, la Région et le Département pour le financement de ces réalisations. La convention relative à l'attribution de la subvention européenne prévoit que les actions devront être achevées avant la fin mai 2023.

Madame la Présidente expose que de ce fait, elle a lancé une consultation des entreprises, selon une procédure adaptée en vue de la passation de marchés publics, pour la réalisation des seules actions dont l'achèvement est susceptible d'intervenir avant le terme fixé dans la convention attributive de l'aide

européenne, à savoir :

- Acquisition et installation de tables de pique-nique
- Acquisition et installation de tables d'orientation
- Rénovation des toilettes publique de l'aire de la Moulinquié sur la Commune de Saint-Cirgue.

Suite à l'analyse des offres effectuées sur la base des critères énoncés dans la lettre de consultation, les entreprises suivantes ont été classées en 1^{ère} position :

1- Marchés de fourniture :

N° du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montant de l'offre HT
Lot 1 : acquisition de tables de pique-nique	EURL SAM METAL CONCEPT Cadix	18 158,00 €
Lot 2 : acquisition de tables d'orientation	PIC BOIS PYRENEES Tournay	12 950,00 €

2- Marchés de travaux :

N° du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montant de l'offre HT
Lot 1 : Réalisation de dalles en béton	CAP TP - ALBAN	13 860,00 €
Lot 2 : Construction d'un socle en pierre	CAP TP- ALBAN	2 420,00 €
Lot n° 3 : Réalisation de travaux de maçonnerie pour la rénovation des toilettes publiques de l'aire de La Moulinquié sur la Commune de Saint-Cirgue	M.J. TP – SAINT CIRGUE	8 425,00 €
Lot n° 4 : Réalisation de travaux de plomberie-sanitaire pour la rénovation des toilettes publiques de l'aire de La Moulinquié sur la Commune de Saint-Cirgue	SARL VIRAZELS ERIC VALENCE D'ALBI	5 281,85 €

Madame la Présidente invite le Conseil syndical à se prononcer sur la signature de ces marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- Approuve la passation des marchés de fourniture et de travaux avec les entreprises précitées,
- Autorise en conséquence Madame la Présidente à signer lesdits marchés et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
ALRAN Jean-Paul



Pour extrait certifié conforme:

La Présidente : Florence DURAND



La Présidente certifie que la présente délibération a été reçue en Préfecture le 14 avril 2023 et publiée le 14 avril 2023.

Il est rappelé que le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.